



1 et 3 A rue Zénaïde Fleuriot  
22000 Saint-Brieuc  
Tél : 02 96 33 50 89 – 06 80 95 8517  
Fax : 02 96 61 96 79

## Communiqué de presse

C'est avec stupeur et consternation que l'Union Syndicale Solidaires des Côtes d'Armor a appris le suicide d'un salarié de l'entreprise Nutrêa-Triskalia sur son lieu de travail le vendredi 21 mars 2014 en fin d'après-midi à Plouisy. Chauffeur livreur d'aliment pour bétail, ce salarié s'est pendu avec la vis silo de son camion stationné dans un hangar de l'entreprise et a été découvert par ses collègues de travail. Il a laissé deux lettres pour expliquer son geste, qui ont été recueillies sur les lieux par les Gendarmes de Guingamp.

Ce salarié avait été victime, il y a environ deux mois, d'un accident du travail et intoxiqué en déchargeant des « Big Bag » d'aliments médicamenteux destinés aux porcelets. Il fit une réaction allergique aiguë au contact des poussières, suivie de brûlures au visage et aux yeux.

S'il est toujours difficile de déterminer précisément les raisons qui poussent un homme à un tel geste désespéré, un suicide sur son lieu de travail n'est jamais anodin ou le fait du hasard, surtout quand il se produit dans une entreprise qui depuis quelques temps accumule les accidents du travail liés à l'utilisation massive de produits phytosanitaires.

Pour mémoire rappelons qu'il y a aujourd'hui quatre salariés de Plouisy qui ont entamé des procédures judiciaires contre Nutrêa-Triskalia (Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (Tass), Tribunal des Prud'hommes, Tribunal de Grande Instance au pénal) après avoir été intoxiqués par des pesticides, pour certains interdits, en 2009 puis en 2010. Atteints de maladie très invalidante, l'hyper sensibilité aux produits chimiques multiples (M.C.S.), ces salariés ont depuis été tous licenciés par leur employeur.

Etant donné le contexte dans lequel s'est déroulé ce drame, et du fait que l'entreprise elle-même reconnaît que près de la moitié des salariés du site de Plouisy font l'objet d'un suivi médical par la Mutualité Sociale Agricole, l'Union Syndicale Solidaires demande que toute la lumière soit faite sur ce drame et qu'une enquête indépendante soit diligentée par les autorités compétentes, en complément de l'enquête du CHS-CT de l'entreprise.

Solidaires s'interroge également sur les actions de prévention menées par la MSA d'Armorique qui sous-estime trop souvent les risques encourus par les salariés comme les préjudices subis par les victimes, lorsque ceux-ci réclament justice devant les tribunaux

Saint Brieuc le 27 mars 2014